



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion : 22 avril 2025

Visio / Présentiel

Horaires : 14h30 / 16h00

Complétée en distanciel du 21.04 au 25.04.25
(boucles WhatsApp)

Présidence de séance : Mr Claude REQUENA

Présent(e)s : Mmes Eléa BARRAY, Geneviève DAUGA, Lisa GAILLARD, Axelle GIRARD, Clara KAROTSCH, Laëtitia MARTINEZ

Mrs. Jacques ADGE, Brahim AMICHAUD, Sébastien ARNOUILH, Raphaël CARRUS, Yannick COLOMBO, Laurent DALENC, Francis DAUSSEING, Maximilien DEMOUSTIER, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Benoit FABRY, Jean Michel GARCIA, Richard GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUE, Roland MAURIN, Joël MESTRE, Alain NEGRIER, Axel QUIQUEMPOIS, Jean-Pierre RIEU, Jiyed TAYEBI, Christian VIDAL

Excusés : Mme Agathe SEGURA – Mrs Patrick BOUDREAULT, André LUCAS, Nicolas MARTINEZ, German SALAZAR,

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

SEANCE PLENIERE

Demandes de reprogrammations - Rappel

Dans le but de conserver l'équité entre concurrents à un titre, une accession ou un maintien pour la fin de saison, la commission précise qu'**aucun changement de week-end ne sera étudié** pour les journées suivantes :

- J24, J25 et J26 pour les Régional 1 et 2 M
- J20, J21 et J22 pour les Régional 3 M, U20R, U18R2, U16R1&2, U15R
- J17 et J18 pour les U18 Régional 1 M & U17 Régional 1 M
- J9, U10 et J11 pour les U14 Régional 1

Les dates butoirs ont été fixées :

- Au **8 mai** pour les rencontres Séniors et Jeunes M
- Au **11 mai** pour les rencontres Séniors et Jeunes F

Obligations – Article 35 règlements LFO

La CRGC reprend son procès-verbal du 17.12.2024, point d'étape sur les obligations des clubs régionaux masculins et féminins en obligations d'engagements d'équipes et de licenciés jeunes.

Article 35.1 - Obligations des clubs participant aux championnats régionaux seniors masculins

Les clubs participant aux championnats Régional 1, Régional 2 et Régional 3 sont dans l'obligation d'engager

- une équipe en Coupe de France ;
- une équipe en Coupe Occitanie Seniors ;
- au moins, une équipe réserve senior, participant à son championnat jusqu'à son terme ;
- au moins deux équipes de jeunes en football à 11 (U14 à U20), **participant à leurs championnats jusqu'à leurs termes.**

Par exception, les clubs évoluant en championnat Régional 1 doivent engager lesdites équipes dans deux catégories différentes ;

- au moins une équipe U13 ;

- au moins une équipe dans chaque catégorie du football d'animation (U11, U9, U7), étant précisé que celles-ci se doivent de participer aux championnats ou rassemblements jusqu'à leur terme.

Par exception, les clubs évoluant en championnat Régional 3 peuvent n'engager que deux équipes au sein des dites catégories.

Pour un club accédant au championnat Régional 3, par dérogation à l'alinéa précédent, afin de permettre au club de se mettre en conformité avec les Règlements de la Ligue, ses obligations seront identiques pour la seule saison de l'accession, à celles qui lui étaient imposées la saison précédente en Départemental 1."

Etant rappelé que le club de l'AS PORTET CARREFOUR R. (Régional 3) dont la situation a déjà été étudiée, a déjà été sanctionné d'un retrait ferme de points lors d'une précédente réunion.

"Pour un club accédant au championnat Régional 3, par dérogation à l'alinéa précédent, afin de permettre au club de se mettre en conformité avec les Règlements de la Ligue, ses obligations seront identiques pour la seule saison de l'accession, à celles qui lui étaient imposées la saison précédente en Départemental 1."

La CRGC demande :

- Au district de l'Aude, les obligations auxquelles était soumis le F.C. St Nazairois lors de la saison 2023/2024
- Au district du Tarn et Garonne, les obligations auxquelles était soumis la J.S. Meauzacaise lors de la saison 2023/2024

La CRGC, vérifiant la situation de l'ensemble des clubs de R1, R2, R3, relève que, depuis son dernier état :

- Le club de la JS CHEMIN BAS D'AVIGNON (R2) a vu son équipe U19 Départemental déclarer forfait général. Le club ne dispose plus que d'une seule équipe à 11 jeunes en activité (U15). Il manque donc une équipe pour répondre aux obligations de l'article 35.1 précité.
- Le club de la JS BASSIN AVEYRON (R3) a vu son équipe U17 Départemental 2 déclarer forfait général (entente avec Combes et Mahorais Rodez). Le club ne dispose plus que d'une seule équipe à 11 jeunes en activité (U15). Il manque donc une équipe pour répondre aux obligations de l'article 35.1 précité.

"Article 35.3 - Sanctions

Le club ne respectant pas les obligations d'engagements prévues aux articles précédents seront sanctionnés d'un retrait de trois (3) points au classement de l'équipe concernée par obligation non respectée et d'une amende complémentaire."

En conséquence, la CRGC, par ces motifs :

- Inflige un retrait de **TROIS POINTS FERMES** à l'équipe de NIMES CHEMIN BAS engagée en Régional 2 Groupe A
- Inflige un retrait de **TROIS POINTS FERMES** à l'équipe de JS BASSIN AVEYRON engagée en Régional 3 Groupe F

Article 35.2 - Obligations des clubs participant aux championnats régionaux seniors féminins

“Les clubs participant aux championnats Régional 1 F. et Régional 2 F. sont dans l’obligation d’engager,

- une équipe en Coupe de France Féminine (pour les seuls clubs évoluant en R1 F.)
- une équipe en Coupe Occitanie Seniors Féminine ;
- au moins une équipe féminine jeune participant à un championnat régional ou départemental, en football libre à 8 ou à 11, jusqu’à son terme ;
- **disposer d’une école de football féminin comprenant au moins douze (12) joueuses licenciées de U6 F. à U11 F. A la demande de la Commission, les clubs devront être en mesure de justifier de la participation effective desdites joueuses à des manifestations de football d’animation**, notamment par la transmission, sous leur responsabilité des feuilles de match des rencontres et/ou plateaux, qu’ils soient organisateurs ou non de la manifestation en question.

Pour un club accédant au championnat Régional 2 F., par dérogation à l’alinéa précédent, afin de permettre audit club de se mettre en conformité avec le présent article, ses obligations seront identiques pour la seule saison de l’accession, à celles qui lui étaient imposées la saison précédente dans son championnat départemental.

Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le **constat définitif** du respect des trois critères est arrêté le **30 avril**.

Le club qui ne répond pas à ces critères ne peut participer à la Phase d’Accession Nationale pour celui évoluant en Régional 1 F., **ou accéder à la Régional 1 F. pour celui évoluant en Régional 2 F.**”

La CRGC constate qu’**aucun rassemblement de football d’animation n’est prévu avant le 3 mai** dans l’ensemble des Districts de la LFO, permettant de considérer cet **état des lieux comme définitif**.

La CRGC, reprenant son état du 17 décembre 2024 :

- prend note que les clubs de US Gaillac (R1), Pollestres FC, Isardes du Comminges, US Saliès Mane (R2) ont depuis le dernier état, le nombre de licenciées requis dans les catégories U6F à U11F.
- Que le club de Montbazens Rignac (R2) a fait valoir par courriel son statut d’accédant, au même titre que l’US Leguevin (R2)

La CRGC demande :

- Au district de l’Aveyron, les obligations auxquelles était soumis l’US Montbazens Rignac lors de la saison 2023/2024
 - Au district Haute Garonne, les obligations auxquelles était soumis l’US Leguevin lors de la saison 2023/2024
- Constate que les clubs de Toulouse FC (R1) et Cahors FC (R2) n’ont à ce jour, que six licenciées dans les catégories U6F à U11F.

En conséquence, la CRGC, par ces motifs :

- Inflige un retrait de **TROIS POINTS FERMES** à l'équipe du TOULOUSE FC II engagée en Régional 1,
- Inflige un retrait de **TROIS POINTS FERMES** à l'équipe du CAHORS FC engagée en Régional 2 Groupe B,
- Dit conformément à l'article 35.2, que le CAHORS FC **ne pourra accéder au championnat Régional 1** à l'issue de la saison 2024/2025 s'il y a gagné sa place.

Une vérification définitive de l'ensemble des clubs sera à nouveau réalisée en fin de saison, **avec vérification des pièces justifiant de la participation des licenciées aux plateaux avant le 30.04.25.**

La CRGC reprendra la situation de tout club dont une équipe réserve ou de jeunes se verra prononcer un forfait général ou un forfait lors de la dernière journée de son championnat.

Préparation Finales Coupes d'Occitanie

La CRGC se rendra à Frontignan pour une seconde visite le **07.05.25.**

Les finales sont programmées pour les 07 & 08.06.25

Récompenses de fin de saison

Une réunion s'est tenue entre Erik Mazoue (élu comité directeur), Fabien Barbier (communication) et Cyril Durand (secrétaire CRGC) afin de définir les besoins définitifs en dotations pour la fin de saison.

Beach Soccer

Un club a régularisé sa situation financière.

Les engagements finaux sont de :

- **7 équipes masculines**
- **6 équipes féminines**

Le projet de compétition sera présenté en visio le mardi 29.04.25 par Marie Kubiak (ETR).

Un projet de calendrier a été établi par le service compétitions.

Matches en retard

La Commission fait le point sur les différents matches en retard de journées précédemment écoulées (voir annexe)

1	U20 Regional Gr. A	23/04/25 18:00	J14	Caissargues	Uchaud Gc
2	U16 Regional 1 Gr. B	26/04/25 14:00	J18	Figeac Capdenac Qfc	Blagnac Fc
3	U20 Regional Gr. A	26/04/25 15:00	J13	Uchaud Gc	Anduze Sc
4	U16 Regional 2 Gr. A	26/04/25 16:30	J15	St Esteve Usepmm	Bagnols Pont
5	U15 Regional 1 Gr. C	26/04/25 17:00	J16	Rodez Aveyron	Auch Football
6	U15 Regional 1 Gr. C	27/04/25 14:00	J17	Figeac Capdenac Qfc	Albi Marssac TFA
28/04 - REPRISE SCOLAIRE					
7	U15 Regional 1 Gr. B	30/04/25 16:30	J17	Sp. Perpi. Nord	St Esteve Usepmm
8	U14 Regional Gr. D	30/04/25 18:00	J7	Leguevin Us	Toulouse F.C
9	Regional 2 Gr. C	30/04/25 21:00	J20	Figeac Capdenac Qfc	Bressols A.S
10	Regional 1 Gr. A	01/05/25 15:00	J19	Vauvert Fc	Canet Rouss. Fc 2
11	Regional 3 Gr. A	01/05/25 15:00	J18	St Gilles Aec	St Jean Vedas
12	U20 Regional Gr. A	01/05/25 15:00	J14	Anduze Sc	Beaucaire Sfc
13	Regional 3 Gr. B	03/05/25 18:30	J16	Frontignan As 2	Puissalicon Magalas
14	Regional 3 Gr. C	04/05/25 15:00	J18	Beziers A. S. 2	St Orens F.C
15	Regional 3 Gr. A	04/05/25 16:00	J16	St Gilles Aec	Baillargues St Bres
16	U16 Regional 1 Gr. B	07/05/25 16:00	J17	Albi Us	Toulouse U.J.S 31
17	Feminines R1	07/05/25 20:00	J15	Toulouse 2	Blagnac Fc
18	Regional 2 Gr. B	07/05/25 20:00	J16	Juvent.Papus	J.E.T.
19	Regional 1 Gr. A	08/05/25 15:00	J17	Vauvert Fc	Nimes Ol 2
20	Regional 1 Gr. A	08/05/25 15:00	J20	M. Atlas Paillade	Fabregues As
21	Regional 2 Gr. B	08/05/25 15:00	J20	Girou Ofc	Colomiers 2
22	Regional 1 Gr. A	08/05/25 18:00	J19	Frontignan As	Le Grau Du Roi
08/05 - DATE BUTOIR CHANGEMENTS DE DATES ACCORD CLUBS SENIORS M ET JEUNES M					
23	Fem. U15F Territoire Gr.A	10/05/25 15:00	J3	Ht Minervois-Conques	Vergeze Ep
24	Fem. U18 R2 Espoir Gr. B	10/05/25 15:00	J3	J.S. Levezou Foot	Le Bleymard
25	Fem. U18 R2 Espoir Gr. B	10/05/25 15:00	J3	Mende Av.F Loz.	Millau So
26	Fem. U18 R2 Espoir Gr. E	10/05/25 15:00	J5	Tlse Metropole Fc	Pradettes J.S
27	Fem. U15F Territoire Gr.C	10/05/25 15:00	J4	Ger-Val. Gaves 2	Pibrac Us
28	Feminines R1	11/05/25 15:00	J15	Asptt Montpellier	Albi Marssac TFA 2
11/05 - DATE BUTOIR CHANGEMENTS DE DATES ACCORD CLUBS SENIORS F ET JEUNES F					

Retours feuilles de match

Après les dysfonctionnements constatés sur la nouvelle version, il a été rappelé la conduite à suivre en cas de problème de feuille de match informatisée.

L'ancienne version est disponible en téléchargement sur le site de la Ligue en cas de souci et une fiche **“Incident FMI”** est à compléter par les clubs en cas de feuille de match papier.

Rappels :

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre **exceptionnel** en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2024/2025, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Le numéro et l'adresse mail de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h se seront traités que le lundi qui suit.

Le Président de Séance,
Claude REQUENA

Le secrétaire,
Cyril DURAND

SECTION SENIORS M

Présidence de séance : Mr Jacques ADGE

Présent(e)s : Mme Eléa BARRAY,

Mrs. Jean Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Jean Pierre RIEU, Christian VIDAL

Les ½ finales de la Coupe d'Occitanie se tiendront le 24 mai 2025.

Le programme :

- **ST JUERY O. / LUNEL GC**
- **AGDE RCO II / VAUVERT FC**

Le vainqueur de la première demi-finale sera désigné club recevant lors de la finale.

Rappel départage article 88 dans le même groupe

“En cas d’égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, dans le même groupe, le classement sera établi de la façon suivante :

- a) Par le nombre de points obtenu lors du (ou des) match(s) joué(s) entre les équipes ex-aequo ;*
- b) En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du classement au challenge du fair-play dans les conditions des articles 106 et 107 du présent règlement ;*
- c) En cas de nouvelle égalité, elles sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d’elle sur les matchs pris en compte pour déterminer le classement aux points des équipes ex-aequo tels que défini à l’alinéa ci-dessus ;(...)”*

A titre d’exemple, en prenant le classement du groupe A de Régional 2M à ce jour :

- 1) Les deux premiers du classement sont à égalité de points (Castelnau le Crès et Rousson)
- 2) Au critère a), les deux équipes sont également à égalité (3pts chacun)
- 3) Au critère b), Castelnau le Crès est donc premier au fair-play.

Soyez vigilants : le classement fair-play est prioritaire sur les “buts particuliers”

Le Président de Séance,
Jacques ADGE

La secrétaire,
Eléa BARRAY

SECTION FEMININES

Présidence de séance : Mr Yann LOREC

Présent(e)s : Mmes Lisa GAILLARD, Clara KAROTSCH

Mrs. Sébastien ARNOUILH, Laurent DALENC, Bernard ESPIE

Les ½ finales de la Coupe d'Occitanie sont connues.

Le programme :

SENIORS F (10/05)

- **JACOU CLAPIERS FA / TOULOUSE FC II**
- **FC SUSSARGUES / RODEZ AF II**

U18F (17/05)

- **RODEZ AF / AS BEZIERS**
- **MONTAUBAN FCTG / MONTPELLIER HSC**

U15F (17/05)

- **NIMES METROPOLE / EAUNES LABARTHE FC**
- **AS BEZIERS / BOUTONS D'OR VALLEE DES GAVES**

La finale du challenge U15F Elite est connue et se tiendra le samedi 7 juin :

- **TOULOUSE FC / MONTPELLIER HSC**

Le vainqueur de la première demi-finale sera désigné club recevant lors de la finale.

Obligations pour les clubs participants aux championnats à 11 Territoire ou D1 (Lot et Aveyron)

La CRGC rappelle les critères d'éligibilité afin de participer à la P.A.R. en vue d'accéder au championnat Séniors F Régional 2 2005-2026 :

Les clubs souhaitant accéder doivent répondre à l'une des deux obligations d'équipes suivantes :

- Avoir engagé dans la saison, au moins une équipe féminine jeune (U13f, U15f ou U18f) participant à un championnat régional ou départemental en football libre à 5, à 8 ou à 11, jusqu'à son terme.

OU

- Disposer dans la saison, d'une école de football féminin comprenant au moins dix (10) joueuses licenciées de U6 F. à U11 F. A la demande de la Commission (LFO), les clubs devront être en mesure de justifier de la participation effective desdites joueuses à des manifestations de football d'animation.

Le Président de Séance,
Yann LOREC

La secrétaire,
Clara KAROTSCH

SECTION JEUNES M

Présidence de séance : Mr Patrick BOUDREAULT

Présent(e)s : Mme Axelle GIRARD

Mrs. Jean-Michel GARCIA, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUE, Roland MAURIN

Les ½ finales de la Coupe d'Occitanie sont connues et se tiendront le week-end du **26.04.25**.

Le programme :

U20 M

- **AS MURET / US REVEL**
- **US PLAISANCE / AS ROUSSON**

U19M

- **NIMES OL / UJS TOULOUSE**
- **US COLOMIERS / CASTELNAU CRES FC**

U17M

- **TARBES PF / STADE BEAUCAIRE FC**
- **AS MURET / SC BALMA**

U15M

- **AGDE RCO / STADE BEAUCAIRE FC**
- **NIMES OL / US ALBI**

Prévisions Saison 2025/2026

La CRGC prend note des non-engagements pour la saison à venir de :

- U18R1 : Montpellier HSC, Toulouse FC
- U17R1 : Nîmes Olympique, Toulouse FC, UJS Toulouse
- U16R1 : Montpellier HSC

Les dispositions “Places vacantes” des règlements de la LFO seront appliquées pour porter le nombre de participants au nombre prévu au règlement.

Match accession U19 National

La rencontre opposant les premiers éligibles des groupes U18 R1 M pour définir l'unique accédant en U19N de la LFO pour la saison 2025-2026 est programmée au **dimanche 01.06.2025 à 15h00**.

Le lieu reste à définir en fonction du règlement de l'épreuve (position géographique des deux clubs participants)

Le club de Leucate sera visité à cet effet le mardi 29 avril 2025.

Demande de remboursement de frais

Demande du FC BAGNOLS PONT suite à rencontre reportée sur place le 12.04.25 à Saint-Estève (U16R2).

“Article 89.5 - Répartition des frais

Lorsqu'un match sera remis ou donné à rejouer, par suite d'un terrain impraticable, le club visité supportera la totalité des frais d'arbitrage et remboursera les frais de déplacement (trajet simple, référence Foot2000) à l'équipe visiteuse.”

Le kilométrage Foot2000 par la voie la plus courte étant de 262 kms.

La CRGC en application de l'article 89.5 :

- DEBITE le compte du UNION ST ESTEVE PMM (530100) de la somme de 786,00 €
- CREDITE le compte du FC BAGNOLS PONT (548837) de la somme de 786,00 €

FORFAIT GENERAL

- U20 Régional 1 : AS FRONTIGNAN. A la suite du troisième forfait notifié à l'avance, la CRGC prononce le forfait général du club avec maintien des points des matchs aller et annulation des résultats des matchs retour. Amende : 100€

Le Président de Séance,
Patrick BOUDREAULT

La secrétaire,
Axelle GIRARD

SECTION FUTSAL

Présidence de séance : Mr Yannick COLOMBO

Présent(e)s : Mme Laëtitia MARTINEZ

Mrs. Brahim AMICHAUD, Raphaël CARRUS, Benoit FABRY, Nicolas MARTINEZ, Axel QUIQUEMPOIS, Jiyed TAYEBI

Les ½ finales de la Coupe d'Occitanie sont connues et se tiendront le **25.04.25**.

Le programme :

- UJS TOULOUSE II / US COLOMIERS
- EAUNES LABARTHE FC / FC QUINT FONSEGRIVES

CHALLENGE REGIONAL FUTSAL FEMININ

Le deuxième tour se tiendra le **jeudi 01.05.25** sur les sites de Marguerittes (30), Montpellier (34), Plaisance & Gragnague (31).

Le calendrier du second tour est disponible sur le site de la LFO en rubrique compétitions.

En raison du retrait tardif de l'ES Sumène, une cinquième équipe est recherchée dans la poule A (secteur Nord-Est) afin de conserver un calendrier à cinq équipes.

Représentants de la CRGC :

- Marguerittes : Cyril Durand
- Montpellier : Brahim Amichaud
- Plaisance : Nicolas Martinez
- Gragnague : Jiyed Tayebi

FORFAITS GENERAUX (Régional 2)

La commission enregistre les forfaits généraux suivants, avec retrait de points

- UF LEZIGNANAIS : Amende 100€
- MONTAUBAN BS : Amende 100€

FORFAIT NOTIFIE A L'AVANCE

- Match R1 Féminines Futsal (29708275) - TOULOUSE FUTSAL CLUB **3-0F FUTSAL MARGUERITTES**
- Amende : 50,00€ (1er forfait)

Le Président de Séance,
Yannick COLOMBO

La secrétaire,
Laëtitia MARTINEZ

SECTION ENTREPRISE

Présidence de séance : Mr Francis DAUSSEING

Présent(e)s : Mme Geneviève DAUGA – Mr Alain NEGRIER

Les ½ finales de la Coupe d'Occitanie sont connues et se tiendront **le 16.05.25.**

Le programme :

- **MUNICIPAUX TLSE / UNION COURTAGE**
- **TOAC TOULOUSE / OC DE POMPERT**

Le Président de Séance,
Francis DAUSSEING

La secrétaire,
Geneviève DAUGA

SECTION TOURNOIS

Présidence de séance : Mr Cyril DURAND

Présent(e)s : Mmes Geneviève DAUGA, Axelle GIRARD

La CRGC, saisie de plusieurs demandes de tournois internationaux et nationaux, actualise la liste des tournois homologués sur la base des pièces transmises.

En ce qui concerne les demandes de récompenses, transmet au comité de direction pour suite à donner.

Le Président de Séance,
Cyril DURAND

La secrétaire,
Axelle GIRARD

RETOUR FEUILLES DE MATCHS – DU 14 AU 20 AVRIL 2025
SERVICE COMPETITIONS

Rappels :

Article 60 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

La commission inflige une amende de **25,00€** par feuille de match manquante ou non envoyée dans les délais précités aux clubs recevants suivants :

- | | | |
|---|--------------------------------------|----------|
| • 531488 Fc Clair St Laurent 21 - Fabregues As 21 | U20 Regional 1 M Poule B | 28717650 |
| • 853466 Toulouse Metropole F 1 - Empire 66 1 | Régional 1 Futsal M Elite | 30093971 |
| • 853991 I.F.M 1 - F.C. Bagatelle 1 | Régional 2 Futsal M Maintien Poule C | 53285079 |

ANNEXE MODIFICATIONS

GESTION COURANTE SERVICE COMPETITIONS

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Le non-respect du délai susvisé entraînera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions. La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un AVIS FAVORABLE à la demande des clubs recevants :

REGIONAL 3 M POULE F

- Programme la rencontre Journée 20 – ALBI MARSSAC / OUEST AV F le 10.05.25 à 20h

Demande saisie le 15.04.25

- Programme la rencontre Journée 20 – BIARS BRETENOUX / JS BASSIN AV le 10.05.25 à 18h

Demande saisie le 17.04.25

- Programme la rencontre Journée 21 – BIARS BRETENOUX / CORNEBARRIEU le 17.05.25 à 18h

Demande saisie le 17.04.25

U20 REGIONAL POULE A

- Programme la rencontre Journée 20 – ST JEAN DE VEDAS / VERGEZE Le 10.05 à 15h00

Demande saisie le 17.04.25

U18 REGIONAL 2 M POULE A

- Programme la rencontre Journée 21 – VENDARGUES / JEUNE ENTENTE TOULOUSE le 17.05.25 à 16h

Demande saisie le 15.04.25

.....

SENIORS R1 POULE A

Match VAUVERT / NIMES OL du 08.05 à 15h00 terrain RADELYEVITCH à VAUVERT

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'horaire de la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ VAUVERT / NIMES OL du 08.05 se joue **à 17h00**

SENIORS R1 POULE B

Match REVEL / AF BIARS BRETENOUX du 27.04 à 15h00 Terrain Municipal N°1 à REVEL

Suite au mail du club de REVEL pour modifier les installations sportives du week-end du 26 et 27 avril 25

La CR gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ REVEL / AF BIARS BRETENOUX (SENIORS R1 POULE B) du 27.04 à 15h00 se joue sur **le terrain MUNICIPAL N°4 Synthétique à REVEL**

SENIORS R2 POULE A

Match AIMARGUES / SC SETE du 10.05 à 17h00 Terrain RENE DUPONT à AIMARGUES

Suite au mail de la Mairie de AIMARGUES, pour nous informer qu'une manifestation aura lieu sur les installations sportives la journée du 10.05, demande de modifier le jour de la rencontre SENIORS R1
La CR gestion des Compétitions DECIDE de faire jouer la rencontre le dimanche

⇒ AIMARGUES / SC SETE se joue **le 11.05 à 15h00**

SENIORS R2 POULE C

Match ONET LE CHATEAU / FC COMTAL du 10.05 à 18h00 terrain ROQUES 1 à ONET LE CHATEAU.

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre via FOOTCLUBS

Suite au mail du clubs pour confirmer leur demande de modification suite à un dysfonctionnement informatique via FOOTCLUBS (refus automatique de la demande)

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ ONET LE CHATEAU / FC COMTAL se joue le **07.05 à 20h30.**

Match FC GARONNE GASCOGNE / UNION ST JEAN du 10.05 à 18h00 Terrain MAS GRENIER Stade de la GREZE 1

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre via FOOTCLUBS

Suite aux mails des deux clubs pour confirmer leur demande de modification suite à un dysfonctionnement informatique via FOOTCLUBS (refus automatique de la demande)

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ FC GARONNE GASCOGNE / UNION ST JEAN **se joue le mercredi 07.05 à 21h00**

Match GRISOLLES / FIGEAC CAP du samedi 03.05 à 20h00

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier le jour et l'heure de la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ GRISOLLES / FIGEAC CAP se joue **vendredi 02.05 à 21h00**

REGIONAL 3 POULE B

Match PEROLS / MEZE STADE du 27.04.25

Réception de l'attestation de la mairie de PEROLS interdisant le terrain pour cause de travaux

Réception de la convention de mise à disposition du terrain synthétique de LATTES

La CRGC programme au terrain synthétique du stade Christiane Stéphane Ales à Lattes :

⇒ PEROLS / MEZE le 26.04 à 19h30

⇒ PEROLS / PUISSALICON MAGALAS le 11.05 à 15h

⇒ PEROLS / S. PERPIGNAN NORD le 01.06 à 15h

REGIONAL 3 POULE C

Réception de la notification de décision de la C.R de Discipline du 15.04.25

Références : RENCONTRE N° 28404840 : AVENIR SPORTIF BÉZIERS (553074) / TREBES F.C. (509410) du 23.03.2025 Régional 3 (Poule C)

LA COMMISSION, jugeant en premier ressort,

AVENIR SPORTIF BÉZIERS (553074) :

⇒ **SANCTIONNE** l'équipe Senior Régional 3 (Poule C) du club AVENIR SPORTIF BÉZIERS, de DEUX (2) matchs de suspension de terrain ferme à compter du lundi 21 avril 2025.

La CRGC, prend note de la décision de la C.R. de Discipline du 15.04.25

⇒ Le club de **AVENIR SPORTIF BÉZIERS** doit fournir un terrain de repli situé à 25 km minimum des installations sportives (Distance FOOT 2000) accompagné de l'autorisation de prêt de la municipalité propriétaire des installations pour la prochaine rencontre à domicile de l'équipe (coupe, et championnat), les rencontres concernées sont :

⇒ AS BEZIERS / ST ORENS du 04.05.25

⇒ AS BEZIERS / FC ST NAZAIRE du 11.05.25

REGIONAL 3 POULE D

Match COMTAL 2 / SOURCES D'AVEYRON du 10.05.25

Accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le 07.05 à 21h

⇒ La commission émet un avis favorable

REGIONAL 3 POULE E

Match du 10.05 à 20h - PAVIE I / PIBRAC II

Match du 01.06 à 15h – PAVIE I / JS MEAUZAC I

Réception de l'arrêté municipal du terrain du stade du Vieux Pont à PAVIE interdisant l'utilisation jusqu'au 31.08.25 en raison des travaux entrepris

Réception de la convention de mise à disposition du stade municipal d'Auterrive (32) classé T5 sans éclairage

La CRGC émet un avis favorable et programme au stade municipal d'Auterrive

⇒ PAVIE / PIBRAC le 11.05 à 15h

⇒ PAVIE / MEAUZAC le 01.06 à 15h

Match GIMONT / FLEURANCE du 10.05 à 18h

Accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le 08.05 à 15h

⇒ La commission émet un avis favorable

COUPE OCCITANIE U20

Suite à la qualification du club de ROUSSON lors de la rencontre du 20.04 (1/4 de finale),

La CR gestion des Compétition vous informe le match ½ Finale Coupe Occitanie U20

⇒ PLAISANCE DU TOUCH / ROUSSON est fixée le 26.04 à 18h00 Plaine de jeux N°3 à Plaisance du Touch.

U20 R POULE A

Match ANDUZE / CAISSARGUES du 03.05 à 15h00

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ ANDUZE / CAISSARGUES se joue le dimanche 04.05 à 15h00

U20 R POULE C

Match LAVAU / CORNEBARRIEU du 25.05 à 11h00 (dernière journée)

Suite à l'accord des deux clubs, via FOOTCLUBS, pour modifier le jour et l'heure de la rencontre

Après étude, la CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ LAVAU FC / CORNEBARRIEU se joue le 24.05 à 16h00

U18 REGIONAL 2 POULE B

Match PAMIER / PYR. SUD COMMINGES du 03.05.25

Demande et accord des 2 clubs pour avancer la rencontre au 26.04.25

La CRGC émet un avis favorable

⇒ PAMIER / PYR. SUD COMMINGES est fixé au 26.04 à 17h

U16 R1 POULE A

Match ENT ST CLEMENT MONT / AGDE du 03.05 à 16h30

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ ENT ST CLEMENT MONT / AGDE du 03.05 se joue à 17H30

U16 R1 POULE B

Match ALBI US / UJS TOULOUSE du 27.04 à 15h00

Suite à l'accord des deux clubs pour reporter la rencontre,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ ALBI US / UJS TOULOUSE se joue **le 07.05 à 16h00**

U16 R2 POULE B

Suite à l'arrêté Municipal de ville de PAVIE interdisant le terrain du 14 avril jusqu'à la fin de la saison (TRAVAUX sur le stade du VIEUX PONT 1)

Suite à la convention de mise à disposition d'un équipement sportif (Mairie de AUTERRIVE) avec le club sportif de PAVIE

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE à la modification de terrain pour les rencontres U16 R2 POULE B du club de PAVIE

03.05 PAVIE / ALBI MARSSAC est fixée à 15h00 Terrain Municipal de AUTERRIVE

17.05 PAVIE / ENT LANDORTHE ESTAN est fixée à 15h00 Terrain Municipal de AUTERRIVE

U14 REGIONAL 1 POULE A

Match du 03.05 ACADEMIE / STDE BEUCAIROIS

Demande du club ACADEMIE de reporter la rencontre au 14.05.25

La CRGC émet un avis défavorable à la demande

⇒ Les rencontres ne doivent pas être reportés au-delà du 08.05.25

⇒ La rencontre reste programmée comme initialement prévu

FUTSAL REGIONAL 1 ELITE

Match MONTP MEDIT FUTSAL / CARCA FUTSAL AGGLO du 19.04 à 16h

En raison de l'occupation du gymnase Coubertin par une rencontre de basket de niveau national

⇒ MONTP MEDIT FUTSAL / CARCA FUTSAL AGGLO du 19.04 à 16h est transféré au gymnase Jean Bouin

FUTSAL REGIONAL 2 MAINTIEN POULE B

UF LEZIGNAN n° 550059

Mail du club de UF LEZIGNAN informant le forfait général de l'équipe en championnat Régional 2 Futsal Maintien poule B

La CRGC Section FUTSAL

⇒ Enregistre le forfait de l'équipe de LEZIGNAN

⇒ Tous les points marqués contre UF LEZIGNAN sont annulés

FUTSAL REGIONAL 2 TERRITOIRE POULE A

Match ENT GFPLM / NARBONNAIS du 06.05.25 à 20h15

Réception de la mise à disposition du gymnase le mardi à partir de 20h30.

La CRGC FUTSAL, programme

⇒ ENT GFPLM / NARBONNAIS le 06.05 à 21h – gymnase St Exypéry

FUTSAL REGIONAL 2 TERRITOIRE POULE B

Réception de la notification de décision de la C.R.R.M du 23.04.25

Rencontre n° 53284059– Régional 2 Futsal – 19.04.2025

F.C. EAUNES LABARTHE SUR LEZE (547304) / MONTAUBAN BEACH SOCCER 82 (581619)

...

LA COMMISSION, jugeant en premier ressort,

PERTE, PAR FORFAIT, de la rencontre litigieuse à l'équipe MONTAUBAN BEACH SOCCER 82 (581619) sur le score de 3 à 0, au bénéfice de l'équipe F.C. EAUNES LABARTHE SUR LEZE (547304)

DECLARE l'équipe Régional 2 Futsal de MONTAUBAN BEACH SOCCER 82 (581619) en situation de **FORFAIT GENERAL**

La CRGC, prend note de la décision de la C.R.R.M du 23.04.25

La CRGC Section FUTSAL, prend note de la décision de la C.R.R.M du 23.04.25

- ⇒ Enregistre le forfait général de l'équipe de MONTAUBAN BEACH SOCCER 82 (581619) pour le championnat REGIONAL 2 TERRITOIRE POULE B / phase 3
- ⇒ Tous les points marqués contre MONTAUBAN BEACH SOCCER 82 sont annulés

SENIORS FEM R1

Match CANET EN ROUSSILLON / DRUELLE du 26.04 à 20h00 terrain MICHEL N°4 à CANET EN ROUSSILLON

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ⇒ CANET EN ROUSSILLON / DRUELLE du 26.04 est fixée à 19H30

Match CŒUR GASCOGNE / MONTAUBAN du 26.04 à 20h00 Terrain ERIC CARRIERE à AUCH

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre

La CR gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ⇒ CŒUR GASCOGNE / MONTAUBAN du 26.04 se joue à **19H00**

Match ALBI MARSSAC / TOULOUSE FC du 03.05 à 20h30 Terrain DESIRE GACH à MARSSAC SUR TARN

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier le jour et l'heure de la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ⇒ ALBI MARSSAC / TOULOUSE FC se joue le dimanche 04.05 à 15h00

SENIORS FEM R2 POULE B

Match CAHORS FC / ENT PSCSTG du 03.05 à 18h00 terrain PIERRE ILBERT 1 à CAHORS.

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre via FOOTCLUBS

Suite aux mails des deux clubs pour confirmer leur demande de modification suite à un dysfonctionnement informatique via FOOTCLUBS (refus automatique de la demande)

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ⇒ CAHORS FC / ENT PSCSTG du 03.05 se joue à **20h00**

U18 ESPOIR FEM POULE A

Match FC THONGUE LIBRON / FC 3 MTKD du 03.05 à 15h00 Terrain A MONTOLIN à SERVIAN

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ⇒ FC THONGUE LIBRON / FC 3 MTKD le 03.05 à **17h00**

U18 ESPOIR FEM POULE B

Suite au mail du club de SEBAZAC le 25.04 nous informant du forfait de son équipe pour la rencontre U18 FEM ESPOIR POULE B du 26.04 à 15h00.

La CR Gestion des Compétitions ANNULE la rencontre

⇒ ENT LE BLEYMARD / FC COMTAL

U18 ESPOIR FEM POULE C

Match VAL ROC FOOT / BRUGUIERES du 26.04 à 15h00 terrain RENE LESPINASSE à ST SOZY

Suite à l'accord des deux clubs pour reporter la rencontre,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ VAL ROC FOOT / BRUGUIERES est reportée **au 11.05 à 13h00 Terrain MUNICIPAL de MARTEL**

Match PLAISANCE DU TOUCH / CASTELNAU EST du 26.04 à 16h00 Terrain PLAINE DE JEUX N°3 à PLAISANCE DU TOUCH

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ PLAISANCE DU TOUCH / CASTELNAU EST se joue le 26.04 à 14h00

U18 ESPOIR FEM POULE D

Match REVEL / EAUNE LABARTHE du 26.04 à 15h00 Terrain Municipal N°4 à REVEL

Suite au mail du club de REVEL pour modifier les installations sportives du week-end du 26 et 27 avril 25

La CR gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ REVEL / EAUNE LABARTHE (U18 ESPOIR FEM POULE D) du 26.04 à 15h00 se joue sur **le terrain MUNICIPAL N°3 à REVEL**

Match FU NARBONNE / CUGNAUX du 26.04 à 15h00 Terrain PARC DES SPORTS DE L'AMITIE 2 à NARBONNE

Suite au mail de la mairie de NARBONNE pour modifier l'installation sportive de la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ FU NARBONNE / CUGNAUX se joue sur le terrain ST SALVAYRE 1 à NARBONNE

U15 R1 POULE B1

Match COQUELICOT MONTECH / PLAISANCE du 10.05 à 15h00 à MONTECH Stade CADARS N°1.

Suite à la journée PLAY OFF (U15 FEM R1) prévue le 10.05

La CR Gestion des Compétitions section Féminines ANNULE le report de la rencontre du 03.05 au 10.05

⇒ COQUELICOT MONTECH / PLAISANCE **se joue le samedi 3.05 à 15h00 (date et heure initiale)**

Match ALBI MARSSAC / CUGNAUX du 03.05 à 15h00 Terrain DESIDERA GACH à MARSSAC

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre via FOOTCLUBS

Suite au mail du club de ALBI MARSSAC pour confirmer la demande de modification

Suite à un dysfonctionnement informatique via FOOTCLUBS (refus automatique de la demande)

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ ALBI MARSSAC / CUGNAUX du 03.05 se joue à 13h00

U15 TERR FEM POULE A

Match BOUTON D'OR GAVES / US PIBRAC du 19.04 à 15h00 Terrain PIERREFITTE NESTALAS Stade Municipal

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ BOUTON D'OR GAVES / US PIBRAC se joue **le 10.05 à 15h00**

Match ST JEAN DE VEDAS / LUNEL GC du 03.05 à 11h00

Suite à l'accord des deux clubs, via FOOTCLUBS, pour modifier le jour de la rencontre

Après étude, la CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ ST JEAN DE VEDAS / LUNEL GC se joue le dimanche 04.05 à 11h00.

U15 TERR FEM POULE B

Match MONTAUBAN / RANGUEIL du 03.05 à 15h00 (dernière journée)

Suite à l'accord des deux clubs, via FOOTCLUBS, pour modifier l'heure de la rencontre

Après étude, la CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ MONTAUBAN / RANGUEIL se joue le 03.05 à 16h00 Terrain JEAN VERBEKE 2 Synthétique à Montauban

U15 TERR FEM POULE C

Match BRESSOLS / ESCALQUENS du 26.04 à 17h00 terrain MUNICIPAL 1 à BRESSOLS

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ BRESSOLS / ESCALQUENS **est reportée au 10.05 à 16h00**